

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Edition Chronologique n°44 du 21 novembre 2008

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 16 janvier 1980 fixant la liste des emplois d'officiers recrutés au titre de l'article 98-1 du statut général des militaires en vue d'exercer des fonctions à caractère scientifique, technique ou pédagogique.

Du 17 septembre 2008

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 16 janvier 1980 fixant la liste des emplois d'officiers recrutés au titre de l'article 98-1 du statut général des militaires en vue d'exercer des fonctions à caractère scientifique, technique ou pédagogique.

Du 17 septembre 2008

NOR D E F H 0 8 2 2 5 3 7 A

Texte modifié :

Arrêté du 16 janvier 1980 (BOC, p. 374. ; BOEM 300.3.3, 331.1.1, 621-2.5.2, 726.2.3) modifié.

Référence de publication : JO n° 224 du 25 septembre 2008, texte n° 51, signalé au BOC 44/2008.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, et notamment son article L. 4132-10 ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 1980 fixant la liste des emplois d'officiers recrutés au titre de l'article 98-1 du statut général des militaires en vue d'exercer des fonctions à caractère scientifique, technique ou pédagogique,

Arrête :

Art. 1er. À l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 janvier 1980 susvisé est ajouté l'alinéa suivant :

« - spécialiste dans le domaine de la défense biologique. »

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 septembre 2008.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense,

J. ROUDIÈRE.